



Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

[2023-2028]

Plan d'actions économie circulaire

[2023-2025]



La Communauté de communes Granville Terre & Mer élabore conjointement un Plan d'actions économie circulaire et un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

CONSULTATION PUBLIQUE



Avant son adoption en Conseil Communautaire, et afin de s'assurer qu'aucun sujet ne sera oublié, **nous avons besoin de votre contribution.** Cette consultation publique est ouverte du 17/04/2023 au 08/05/2023.

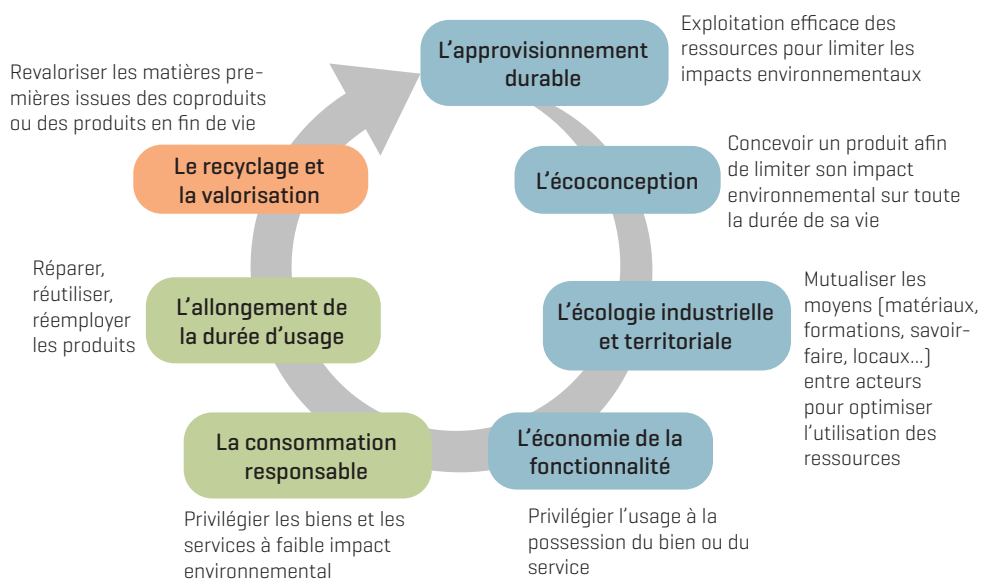


QU'EST-CE QUE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ?

L'économie circulaire est une nouvelle façon de produire et de consommer qui vise à limiter la consommation de ressources et les quantités de déchets produits.

Le plan d'actions économie circulaire proposé par Granville Terre & Mer a pour vocation d'accompagner les acteurs du territoire (habitants, entreprises, collectivités locales et associations) dans l'évolution de leurs modes de production et de consommation.

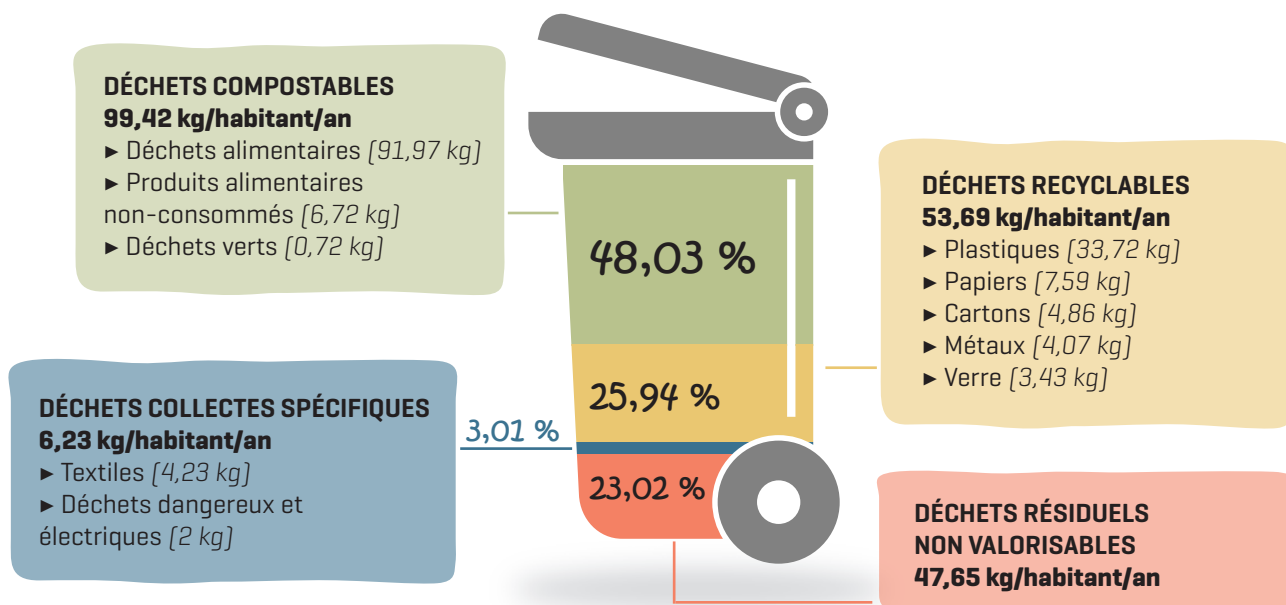
LES 7 PILIERS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



LE SAVIEZ-VOUS ?

Sur le territoire de Granville Terre et Mer,
chaque habitant produit en moyenne

207 kg d'ordures ménagères par an [données 2022].



LA RÉDUCTION DES DÉCHETS : UN AXE MAJEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La réduction des déchets s'inscrit dans l'économie circulaire et vise à réduire la nocivité et la production de déchets. Elle intervient en amont du cycle de vie des produits dès la phase de production jusqu'à la consommation finale, bien avant le tri, le recyclage et la valorisation des déchets.

En parallèle de son Plan d'actions économie circulaire, Granville Terre & Mer élabore un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**. C'est un document de planification réglementaire, décliné en un plan d'actions opérationnel, qui vise à définir des objectifs de réduction des déchets. Il traduit la politique de réduction des déchets ménagers et assimilés de Granville Terre & Mer pour les 6 prochaines années et concerne les déchets suivants :

- ▶ Les déchets ménagers notamment les ordures ménagères, les emballages recyclables, le verre et les déchets apportés en déchèteries ;
- ▶ Les déchets assimilés c'est-à-dire les déchets courants et ceux des professionnels (établissements publics et entreprises) qui peuvent être collectés dans les mêmes conditions techniques que les déchets des ménages.

Les lois Transition Énergétique pour la Croissance Verte et Anti-Gaspillage et Économie Circulaire fixe des objectifs ambitieux en faveur de la réduction des déchets notamment :

- ▶ Réduire de 15% les déchets ménagers et assimilés d'ici 2030 par rapport à 2010 ;
- ▶ Réduire de 50% le gaspillage alimentaire
- ▶ Réduire de 50% les déchets admis en installation de stockage [enfouissement] entre 2010 et 2025 ;
- ▶ Porter à 65% les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique de 2010 à 2025.



QUELS OBJECTIFS ?

1 Réduire les déchets collectés.

2 Faire prendre conscience aux acteurs et aux habitants de l'ampleur des enjeux, et leur donner envie d'agir.

3 Accompagner les habitants du territoire vers la consommation responsable et locale, par la sensibilisation, par la proposition de nouvelles façons de consommer et par l'exemple.

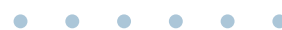
4 Expérimenter et développer des solutions à destination des particuliers et des professionnels afin de réduire de manière significative la part des biodéchets dans les ordures ménagères.

5 Réduire les tonnages de déchets verts en déchèterie, en accompagnant les particuliers et les entreprises.

6 Mettre en mouvement, engager les entreprises sur l'économie circulaire; et favoriser l'émergence de nouveaux modèles d'activité efficaces et sobres en ressources.

7 Proposer une expérience touristique plus économe en ressources et moins génératrice de déchets.

8 Mobiliser et construire des actions réalistes, pour permettre une montée en puissance par la suite.



GOVERNANCE ET PROCESSUS D'ÉLABORATION

La gouvernance, le pilotage et l'animation du Plan d'actions économie circulaire et du Programme local de réduction des déchets s'articule autour de plusieurs instances :

► **La Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) :**

Organe réglementaire de consultation et d'échanges. Cette commission est composée des élus de la Commission déchets de Granville Terre & Mer, du Vice-Président en charge du développement économique, de la Vice-Présidente en charge de la communication et de la Vice-Présidente en charge du tourisme. Elle a pour mission d'évaluer annuellement la mise en œuvre de la politique de réduction des déchets ménagers et assimilés de Granville Terre et Mer.

► **Le Comité de pilotage :** Il décide des orientations stratégiques et des actions opérationnelles à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

► **L'équipe projet :** Elle a pour mission l'animation, la mise en œuvre et le suivi des actions en lien avec les acteurs locaux.





PLANIFICATION

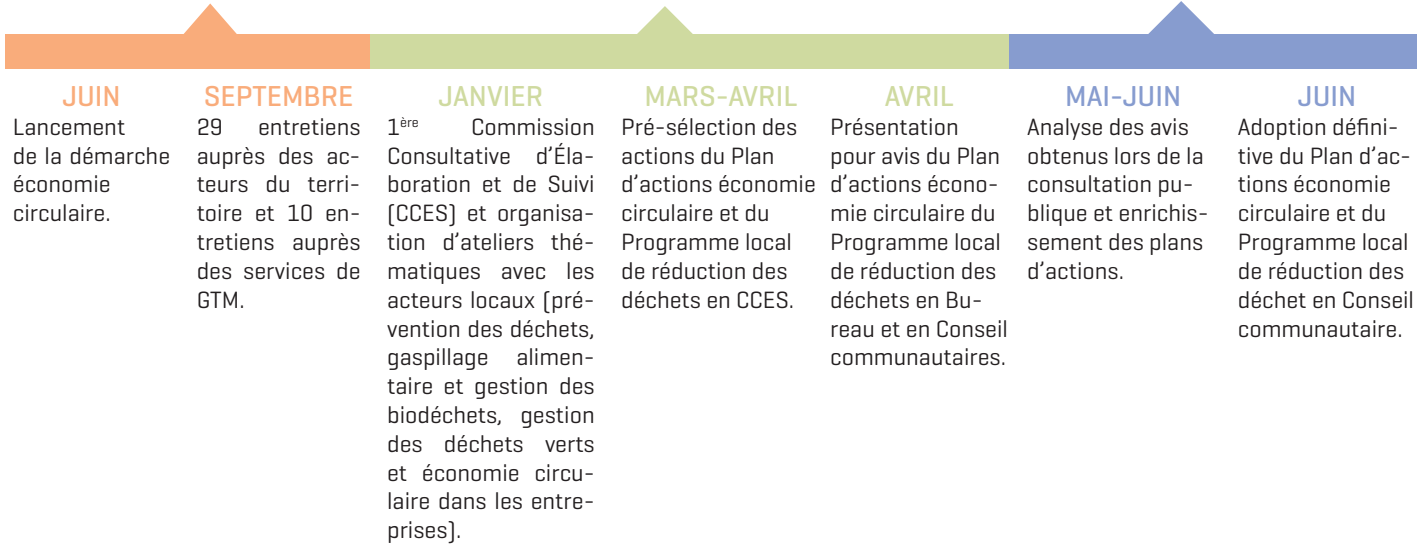
2022

Diagnostic économie circulaire

2023

Co-construction

Et après la consultation publique ?



COMMENT Y PARVENIR ?

Pour atteindre les objectifs fixés, 21 actions réparties en 5 axes ont été définies. Ces actions seront échelonnées :



► Jusqu'en 2028 pour les actions du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**



► Jusqu'en 2025 pour les actions du **Plan d'actions économie circulaire**



AXE 1

CRÉER UNE CULTURE COMMUNE TERRITORIALE SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Action n° 1 : Communiquer sur l'économie circulaire et la réduction des déchets

- ▶ **Poursuivre et développer la communication** sur la réduction des déchets (promotion de l'autocollant Stop-Pub, du mulching, du broyage et du paillage, du réemploi et de la réparation, etc.) et les bonnes consignes de tri auprès des acteurs du territoire (habitants, touristes, entreprises, etc.)
- ▶ **Organiser des événements** avec les acteurs locaux sur la réduction des déchets, notamment lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets
- ▶ **Organiser un défi Famille Zéro-Déchet**

Action n° 2 : Valoriser les actions exemplaires du territoire

- ▶ **Communiquer sur les actions exemplaires** en matière d'économie circulaire et de réduction des déchets des acteurs locaux (habitants, entreprises, associations, collectivités locales...)
- ▶ **Organiser des rencontres thématiques** pour fédérer les acteurs locaux et favoriser les retours d'expérience

Action n° 3 : Sensibiliser et former à l'économie circulaire et à la réduction des déchets au sein de Granville Terre & Mer

- ▶ **Sensibiliser et former les agents** aux thématiques de l'économie circulaire en lien avec leurs postes et leurs missions
- ▶ **Sensibiliser et former les élus** aux thématiques de l'économie circulaire et à la réduction des déchets



AXE 2

POURSUIVRE ET AMPLIFIER L'ENGAGEMENT DE GRANVILLE TERRE & MER VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Action n° 4 : Animer, mettre en œuvre et évaluer les actions du plan d'actions économie circulaire et du plan de réduction des déchets

- ▶ **Animer la gouvernance** des plans d'actions
- ▶ **Suivre** les actions et les partenariats

Action n° 5 : Développer l'éco-exemplarité des événements de Granville Terre et Mer et des acteurs du territoire

- ▶ **Renforcer l'éco-conditionnalité** des aides à l'événementiel
- ▶ **Créer une charte sur l'éco-exemplarité** des événements organisés par Granville Terre et Mer et **viser la labellisation**
- ▶ **Rédiger un guide pratique** pour organiser les événements en interne de manière durable (pot convivial, vœux, etc.)

Action n° 6 : Promouvoir les achats publics responsables

- ▶ **Définir une politique d'achats responsables** à l'échelle de Granville Terre et Mer
- ▶ **Renforcer l'intégration de clauses environnementales et sociales** dans les marchés publics



Action n° 7 : Favoriser les mutualisations entre acteurs publics

- ▶ **Réaliser un diagnostic** des pratiques actuelles et des possibilités de mutualisation
- ▶ **Favoriser les mutualisations** entre Granville Terre et Mer et les communes du territoire et entre communes



Action n° 8 : Intégrer l'économie circulaire dans les bâtiments et travaux

- ▶ **Privilégier la déconstruction et l'utilisation de matériaux biosourcés, réemployés ou recyclés** dans les projets de construction et de rénovation de Granville Terre et Mer



Action n° 9 : Intégrer les enjeux de l'économie circulaire dans les documents d'urbanisme

- ▶ **Intégrer une liste d'essence de végétaux à croissance lente** dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- ▶ **Favoriser les synergies inter-entreprises** dans l'aménagement des zones d'activité



Action n° 10 : Améliorer la gestion des déchets

- ▶ **Développer le nombre de filières de valorisation en déchèteries**
- ▶ **Réaliser l'étude territoriale relative à la valorisation des déchets ultimes** à l'initiative du M9 [8 intercommunalités et 1 syndicat mixte]
- ▶ **Accompagner les communes dans la lutte contre les dépôts sauvages**
- ▶ **Réaliser une étude** sur la mise en œuvre de la tarification incitative sur le territoire



Action n° 11 : Réaliser le Pôle Environnemental



AXE 3

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES MODES DE CONSOMMATION ET PROMOUVOIR LE RÉEMPLOI, LA RÉUTILISATION ET LA RÉPARATION AUPRÈS DU GRAND PUBLIC



Action n° 12 : Soutenir et développer le réemploi et la réparation sur le territoire

- ▶ **Soutenir financièrement** les acteurs du réemploi
- ▶ **Soutenir le développement** des Repair'cafés sur le territoire
- ▶ **Développer et communiquer sur le réseau** des Répar'acteurs du territoire



Action n° 13 : Proposer des solutions de consommation alternatives et accessibles au grand public

- ▶ **Créer un annuaire** des vendeurs de biens et des services vertueux et zéro-déchet
- ▶ **Créer un annuaire** des producteurs locaux à destination de la restauration collective
- ▶ **Développer l'utilisation d'emballages et de contenants réutilisables** dans les commerces alimentaires de proximité
- ▶ **Concevoir et distribuer un kit d'accueil** à destination des nouveaux arrivants et des touristes
- ▶ **Développer des fontaines à eau** dans l'espace public



AXE 4

RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE, ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS ET RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS



Action n° 14 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

- ▶ **Diffuser les astuces et recettes** antigaspi pour réduire le gaspillage alimentaire des ménages
- ▶ **Accompagner les professionnels** dans la mise en œuvre de dispositifs antigaspi
- ▶ **Créer un ou plusieurs équipement(s)** de transformation de produits alimentaires [légumerie, conserverie, etc.]



Action n° 15 : Déployer une stratégie biodéchets à destination des particuliers

- ▶ **Renforcer la distribution** de composteurs individuels
- ▶ **Poursuivre et amplifier l'expérimentation** du compostage partagé



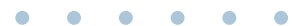
Action n° 16 : Déployer une stratégie biodéchets à destination des professionnels

- ▶ **Informier et sensibiliser les professionnels** à la gestion de leurs biodéchets [enjeux, obligations réglementaires, etc.]
- ▶ **Accompagner les professionnels** dans la gestion de leurs biodéchets
- ▶ **Étudier la mise en place d'un service de collecte** des biodéchets en cas de carence du secteur privé



Action n° 17 : Favoriser une gestion plus locale des déchets verts

- ▶ **Favoriser les mutualisations** de broyeur à végétaux entre communes
- ▶ **Aider à la location** de broyeur à végétaux pour les ménages
- ▶ **Acheter** un broyeur à végétaux pour l'île de Chausey
- ▶ **Créer un service de broyage** de végétaux à domicile pour **les particuliers**
- ▶ **Créer un service de broyage** de végétaux sur plateforme **communale**



AXE 5

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPER LES PILIERS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Action n° 18 : Sensibiliser les entreprises à la réduction et au tri des déchets

- ▶ **Accompagner les entreprises** dans leurs démarches de réduction des déchets et à adopter les bonnes consignes de tri



Action n° 19 : Favoriser l'émergence d'une dynamique collective autour de l'économie circulaire

- ▶ **Informier les entreprises** sur les aides disponibles en lien avec l'économie circulaire
- ▶ **Accompagner les porteurs de projets** en lien avec l'économie circulaire via le Générateur [incubateur de GTM]
- ▶ **Soutenir les projets du territoire** visant à valoriser les co-produits coquilliers
- ▶ **Soutenir les initiatives** en faveur de l'**écoconception**
- ▶ **Soutenir les initiatives** en faveur de l'**économie de la fonctionnalité et de la coopération**

Action n° 20 : Développer les synergies inter-entreprises

- ▶ **Organiser des bourses d'échanges et des ateliers** d'identification des synergies et mutualisations possible entre les entreprises
- ▶ **Créer et animer une plateforme digitale** sur l'offre et la demande en ressources des entreprises locales

Action n° 21 : Encourager la déconstruction, le réemploi et le recyclage des matériaux de construction

- ▶ **Informier et sensibiliser les professionnels du BTP** sur le réemploi des matériaux de construction
- ▶ **Soutenir les initiatives autour du réemploi** et de la valorisation des matériaux de construction [matériauthèque, plateforme de concassage, etc.]



Informations / contact : Marine Deslandes - m.deslandes@granville-terre-mer.fr